

Elle intenta un procès à son mari et, quelques mois plus tard, la séparation de corps fut prononcée. Par un sentiment de dignité contre lequel son avoué lutta vainement, elle ne voulut absolument réclamer que sa dot, qui lui fut rendue.

Pour tâcher d'oublier, elle se consacra entièrement à l'éducation de sa fille. Elle voulut vivre pour elle et, malgré le cruel accident de sa vie, elle put trouver encore quelques jours de joie.

A dix-huit ans, Claire Mazurier épousa un jeune avocat sans fortune qui, peu de temps après, fut nommé substitut dans une petite ville de province.

M. Mazurier avait donné son consentement au mariage sans faire aucune observation, mais on ne le vit ni à la mairie ni à l'église.

Bien qu'il eût acquis une fortune considérable, il ne songea point, en cette circonstance, qu'il devait au moins une dot à sa fille. Pour entrer en ménage, Claire n'eut que son trousseau et dix mille francs que lui donna sa mère.

Le cœur de M. Mazurier s'était complètement fermé pour sa femme et son enfant. Cet homme s'était laissé dominer par une femme audacieuse et cupide; une passion coupable en avait fait un esclave.

Deux ans après le mariage de sa fille, en 1854 l'année même de la naissance d'Adrienne, madame Mazurier mourut subitement d'une attaque de choléra.

Il y avait à peine trois mois que le mari de Claire, M. Duverger, avait été envoyé en Algérie, à Constantine, toujours comme substitut. Ce fut lui qui vint à Paris pour recueillir l'héritage de sa belle-mère. Chose étrange, inexplicable, il ne trouva presque rien : quatre mille francs dans le tiroir d'un secrétaire.

Cependant, madame Mazurier, qui vivait dans une retraite presque absolue, ne recevait personne et dépensait à peine, au dire de ceux qui la connaissaient, deux mille francs par an. Il était impossible qu'elle eût dépensé la somme qui lui avait été rendue par son mari au moment de la séparation. Elle avait donné dix mille francs à sa fille en la mariant, mais il devait lui rester cinquante mille francs. On ne trouva dans ses papiers ni valeurs industrielles, ni titres de rente, ni obligations, ni reçu d'aucune espèce. Les cinquante mille francs avaient existé pourtant; qu'étaient-ils devenus?...

Claire avait entendu dire à sa mère qu'elle avait fait un placement avantageux de son petit capital; elle ne savait rien de plus.

Fallait-il supposer que madame Mazurier possédait des titres et que ceux-ci avaient été volés au moment de sa mort? La chose était possible, mais rien ne pouvait permettre de l'affirmer.

M. Duverger fit vendre le mobilier et tout ce qui avait appartenu à sa belle-mère, à l'exception du linge et d'un vieux livre de messe à garnitures d'argent, qu'il trouva dans son étui, sur le rayon d'une armoire. Ses affaires terminées, il s'empressa de rejoindre sa femme et son enfant qu'il avait laissés à Constantine pour leur éviter la fatigue d'un long voyage.

Pendant ce temps, M. Mazurier épousait sa concubine, afin de légitimer une fille qu'il avait eue d'elle dix-huit mois environ après la naissance de Claire, et de lever les obstacles qui pouvaient s'opposer à son éta-

blissement, car un brillant mariage était proposé à la nouvelle demoiselle Mrzurier.

A cette occasion, le négociant sortit deux cent mille francs de sa caisse, et sa seconde fille put épouser M. Caillet, banquier, qui déjà, à cette époque, passait pour être millionnaire.

Peu de temps après, M. Mazurier se retira complètement des affaires. Il eut bien soin, suivant les conseils de sa femme, de placer toute sa fortune en valeurs mobilières; cela devait rendre plus facile une captation. Du reste, par des agissements d'une honnêteté forte douteuse, madame Mazurier et le banquier Caillet s'arrangèrent si bien que, le jour où le père de Claire mourut, il ne possédait plus rien.

On avait ravi à madame Duverger l'affection de son père, on avait occupé la place qui lui appartenait dans sa maison, on complétait ces infamies en lui prenant audacieusement la part d'héritage à laquelle elle avait droit.

Certes, ce dernier acte, non moins odieux que les précédents, donnait matière à un procès. Il eût été facile, peut-être, de prouver que M. Mazurier avait été frauduleusement dépossédé par son gendre et sa seconde femme; mais madame Duverger était devenue veuve; elle ne connaissait rien aux affaires; elle crut, comme on le lui avait dit, que son père s'était ruiné en faisant de fausses spéculations. Et puis, pour plaider, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, elle n'en avait pas. Elle était revenue à Paris avec sa petite Adrienne, s'y était installée très modestement et elle travaillait pour vivre. Il lui restait bien quelques milliers de francs sur sa dot, mais elle crut devoir les employer à l'éducation et à l'instruction de sa fille. Adrienne reçut, en effet, une très belle instruction; elle sortit du couvent à l'âge de quinze ans, parce que sa mère ne pouvait plus payer les mois de sa pension.

Alors la jeune fille comprit ce que sa mère avait fait pour elle, ce qu'elle devait à son dévouement; elle devint les privations qu'elle s'était imposées pour l'élever, et la reconnaissance dont elle se sentit pénétrée l'arma d'un courage invincible contre l'adversité. Elle ne se plaignait point; elle était trop jeune encore pour s'effrayer de l'avenir.

On lui avait appris à se servir de l'aiguille; sa mère travaillait, elle voulut travailler aussi: elle devint brodeuse. C'est ainsi qu'elles vécutent, tant bien que mal, jusqu'au jour où la maladie de madame Duverger vint aggraver la situation.

Adrienne comprit que l'heure était venue de se dévouer à son tour. Elle regarda le malheur en face et se crut assez forte pour lutter seule contre lui. Mais, comme nous l'avons dit, elle le sentait et ne voulait pas s'avouer vaincue. Les petites économies du ménage s'en étaient allées; ensuite, le Mont-de-Piété avait prêté quelques sous sur quatre ou cinq bijoux, souvenirs bien chers d'un passé plus heureux; et le terme, ce fantôme effrayant des pauvres ménages parisiens, s'avavançait à grands pas. En même temps que lui, la misère sombre si redoutable, l'hiver, allait frapper à la porte.

Contraste douloureux entre les innocents et les coupables, qui semblerait une négation de toute justice! Ici, deux victimes se débattent au milieu des étreintes de la fatalité, et tout près, dans ce même Paris, gouf-